

# FORMATION SSIAP 1 (RECYCLAGE)

La formation recyclage SSIAP 1 est destinée aux agents de sécurité incendie titulaires du diplôme SSIAP 1 dont la validité arrive à échéance. Cette formation vise à maintenir et actualiser leurs compétences conformément à la réglementation en vigueur.

## PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Agents titulaires du diplôme SSIAP 1 en cours de validité,
- Justifier d'une expérience professionnelle récente dans la sécurité incendie,
- Fournir un certificat médical d'aptitude à la sécurité incendie datant de moins de 3 mois,
- Présenter un certificat de secourisme valide (SST, PSC1, ou équivalent).

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

1. Actualiser les connaissances sur la réglementation incendie et les missions du SSIAP 1,
2. Maintenir les compétences techniques pour assurer la surveillance et la prévention incendie,
3. Réviser les procédures d'évacuation et d'intervention en cas d'incendie,
4. Assurer la continuité de l'exercice des fonctions d'agent SSIAP 1 dans les ERP et IGH.

## DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS

- Durée totale : 14 heures de formation (présentiel) soit 2 journées de 7 heures,
- Modalités pédagogiques : cours théoriques, mises en situation pratiques, évaluation formative,
- Formation accessible en session continue ou modulable selon les besoins.

[www.harmonie-formation.com](http://www.harmonie-formation.com)

4 RUE WATTMAN - 44700 ORVAULT

Tél. 09 84 21 02 85 - [contact@harmonie-formation.com](mailto:contact@harmonie-formation.com)

SARL au capital de 2000€ - SIRET 91407824100025 - FR18914078241 - Code APE 8559A  
Déclaration d'activité sous le numéro 52440983344

## DÉLAIS D'ACCÈS

- Inscription possible sous 7 à 30 jours ouvrés après validation complète du dossier,
- Délais variables selon disponibilité des places et mode de financement,
- Délai moyen pour inscription individuelle ou entreprise : 7 à 15 jours,
- Pour financement par France Travail, OPCO, etc. : jusqu'à 30 jours.

## MODALITÉS DE PAIEMENT

- Pour les particuliers : paiement possible en plusieurs fois sans frais (jusqu'à 3 échéances).
- Pour les entreprises : facturation en début ou fin de session selon accord.
- Paiement par virement bancaire, chèque ou espèces (dans la limite légale).

Un devis et un contrat ou une convention de formation sont systématiquement établis avant toute inscription.

## ÉVALUATION FINALE ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT

- Contrôle continu durant la formation,
- Évaluation finale sous forme de QCM et mises en situation,
- Attestation de formation délivrée à l'issue de la réussite aux évaluations,
- Validité du certificat : 3 ans, conformément à la réglementation.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Formulaire de pré-inscription,
- Transmission des pièces justificatives,
- Convocation envoyée sous 48h après validation.

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous nous engageons à adapter nos formations aux personnes en situation de handicap. Référente Handicap : Madame KOUASSI ([contact@harmonie-formation.com](mailto:contact@harmonie-formation.com), 09 84 21 02 85)

## LES COORDONNÉES DE CONTACT

[contact@harmonie-formation.com](mailto:contact@harmonie-formation.com) - 09 84 21 02 85

4 Rue Wattman, 44700 Orvault

[www.harmonie-formation.com](http://www.harmonie-formation.com)

4 RUE WATTMAN - 44700 ORVAULT

Tél. 09 84 21 02 85 - [contact@harmonie-formation.com](mailto:contact@harmonie-formation.com)

SARL au capital de 2000€ - SIRET 91407824100025 - FR18914078241 - Code APE 8559A  
Déclaration d'activité sous le numéro 52440983344